

Réponse au postulat de Mme la Conseillère Emilie Hassenstein

Séance du Conseil communal du 3 mai 2021

Relance économique par une modernisation de la culture à Lutry

Le postulat intitulé « Relance économique, par une modernisation de la culture à Lutry » a été déposé lors de la séance du Conseil communal du 19 septembre 2020.

Texte de la motion :

Si l'amélioration de la qualité de vie par la Culture est une évidence, peut-on, par ailleurs, parler d'une dynamique économique, quand on parle de créativité & de culture ?

Qu'est-ce qu'un projet culturel associatif vs un projet culturel dit professionnel ? Y a-t-il des différences ? Une ville peut-elle confier 100% de sa culture aux mains de bénévoles ?

« Plus l'offre culturelle d'une région est importante, plus cette dernière améliore sa compétitivité »

Thomas Bohn, directeur de la Promotion économique de Suisse occidentale

“La culture peut ainsi se définir selon trois cercles concentriques. Le premier, c'est l'art, les artistes ; le deuxième, c'est tout ce qui est autour, les industries directement reliées ; et il y a le troisième cercle, qui est le tourisme, les communications et le numérique.”

Frédéric Martrel, Journaliste et essayiste, professeur d'économie créative à l'Université des arts de Zurich

Attribuer un budget à la culture, c'est attribuer un budget à l'art, mais aussi créer du travail et des emplois, ainsi que relancer les dépenses chez nos commerçants et augmenter la visibilité sur la ville de Lutry. Un soutien ou une politique culturelle équivaut à trois types de retombées.

Au regard de ces explications, et dans un contexte économique affaibli par la Covid-19, la culture et les métiers de la culture pourraient être une réelle option de relance économique. **Voir Annexe exemple 1 - Les retombées économiques d'une manifestation.*

En 2018, la commission de gestion faisait le souhait que la Municipalité définisse une politique culturelle. Cette dernière n'a pas admis ce vœu en expliquant que la promotion culturelle "n'est pas le domaine exclusif de la Commune mais d'autres acteurs comme la SDL, les concerts Bach ou l'Esprit Frappeur...La politique culturelle est adaptée et ne nécessite pas d'ajustements."

En tant que professionnelle dans le domaine culturel, j'aimerais expressément attirer votre attention sur une incompréhension sur la notion de Culture.

D'une part, comment peut-on qualifier la politique culturelle "d'adaptée", quand il n'y a justement pas de politique définie ?

D'autre part, comme on le voit dans la réponse de la Municipalité, plus de 95% de la culture à Lutry est réalisés par des bénévoles. Or en tant que Ville est-ce raisonnable de faire reposer la culture sur des entités locales associatives, alors que la culture est un métier, et que cela concerne tout un secteur de professionnels. Est-ce normal que la quasi-totalité du secteur culturel à Lutry soit bénévole ?

***Voir Exemple 2 et 3 - La Culture est un métier (Cully Jazz et Bibliothèque)*

Par ce postulat, et pour faire suite au postulat de Mr Ludovic Paschoud du 9 sept. 2019, resté sans réponse à ce jour, je demande à la Municipalité qu'elle mandate un consultant professionnel chargé d'un "État Général de la Culture et optimisation de la dépense culturelle à Lutry" avec pour missions :

- *Cartographier les dépenses de la commune de Lutry, d'une part auprès de sociétés locales (bénévoles) et d'autre part auprès des métiers culturels (employés, artistes, etc.)*
- *Pour les événements les plus importants à Lutry ainsi que la salle de spectacle, évaluer l'impact social, médiatique, environnemental et économique ainsi que leur impact sur l'innovation, l'attractivité de la ville et l'intégration de la population, afin de mettre en valeur des outils de mesures, ou le cas échéant des propositions pour les mettre en place*
- *Analyser la clé de répartition bénévoles/ professionnels et évaluer les optimisations, économies et performances réalisables en professionnalisant une partie des missions ou mandats liés à la culture à Lutry et en identifiant les synergies (dans le respect de l'implication bénévole des habitants, à une juste hauteur en termes de temps pour des missions bénévoles)*
- *Proposer un exemple de critères de conditions d'octroi de bourse, de prix ou de soutien, cohérent avec les budgets en cours et adapté à la commune de Lutry, facilement et directement applicable (règlement précis, processus d'appel d'offres, calendrier, conditions...).*

****Voir exemple 4 - Prix d'encouragement artistique à Morges*

Dans ce cadre, il pourrait être opportun de créer un groupe de travail pour Lutry, voire Lavaux, comme a pu le faire la ville de Nyon et la ville de Morges, en 2017 (cofinancement de l'étude), composé de représentants des principaux acteurs culturels, des entités politiques et touristiques, et pourquoi pas un comité participatif, comme a pu le faire la ville de Vevey, qui permettrait de guider un plan stratégique culturel moderne à court, moyen, long terme.

Une dépense culturelle maîtrisée et optimisée favorisant le développement économique

Merci pour votre attention et considération pour ce postulat.

ANNEXE

****Exemple 1 : Les retombées économiques d'une manifestation**

Un exemple concret, qui concerne Lutry, pour faire référence aux réflexions sur la création "d'une monnaie ou de bons" à Lutry, nous pourrions nous poser la question, pour relancer l'économie :

-vaut-il mieux offrir un bon de 10 CHF en monnaie de singes à 6'000 foyers, c'est-à-dire dépensé un montant 60'000 CHF environ ;

-ou bien par exemple faire un appel à candidature pour subventionner pour le même montant ?

Manifestations, soit 1 manifestation par semestre, qui relancerait la consommation, soit dans cet exemple, 2 manifestations à hauteur de 30'000 CHF chacune, une semaine de l'artisanat locale de Lutry ou semaine des artistes lutriens, le week-end ballade historique & patrimoine de Lutry/Lavaux ou la semaine du goût à Lutry
etc...

Les manifestations créent des emplois, qui amènent du monde à Lutry, qui eux-mêmes consomment chez nos commerçants et artisans etc, le cercle vertueux est en marche.

Ce n'est qu'un exemple bien sûr, cela ne veut pas dire que c'est cela la solution, juste pour montrer que lorsqu'une problématique se pose, envisager la piste "culture", la chiffrer et la comparer avec les autres options, peut valoir la peine économiquement.

****Exemple 2 : La culture est un métier - Exemple Cully Jazz**

Chez nos voisins au Cully Jazz, les organisateurs ne sont pas bénévoles, une partie de l'équipe est salariée ce qui permet de professionnaliser la manifestation tout en laissant une partie acceptable en terme de temps pour des bénévoles. Il ne s'agit évidemment pas de supprimer les bénévoles, partie importante de l'implication des habitants dans la culture.

****Exemple 3 : La culture est un métier - Exemple Bibliothèque de Lutry**

Prenons l'exemple de la Bibliothèque de Lutry, qui compte un poste salarié à 50% depuis 20 ans ainsi que 16 bénévoles,

En l'an 2000, la population était de 8270 habitants, alors qu'en 2018 nous étions 10'285, soit 2'000 habitants de plus ;

Si on imagine que chacun de ces 2'000 habitants supplémentaires aimerait lire ne serait-ce qu'un seul livre par an, on imagine assez bien que la charge de travail a pu augmenter, par ailleurs entre l'an 2000 et aujourd'hui, les nouvelles technologies ont fait leur apparition, chaque entité se doit pour exister d'avoir des réseaux sociaux, de les alimenter etc...

Comment se fait-il que le % de l'employé n'augmente pas en fonction de l'augmentation de la charge de travail ? Ou qu'il n'y a pas de chargée de communication et animation ?

Est-ce les bénévoles qui devraient faire plus ? ou bien, faudrait-il plus de bénévoles ? Ou bien plus d'employés ?

Dans les faits, c'est 13% de la population de Lutry qui est inscrite à la bibliothèque.

Est-ce que les horaires d'ouverture sont adaptés au rythme de vie des familles modernes ? Est-ce que cela ferait du sens d'augmenter les ouvertures en soirées comme à Cully ou bien le week-end, que les habitants puissent venir après le travail ou après l'école, c'est à dire quand ces derniers seraient susceptibles d'être disponible pour s'y rendre ?

Sommes-nous des dinosaures en la matière, avec notre unique employée à 50% depuis 20 ans, quand nos voisins de la Tour de Peilz emploie plus de 5 employés (équivalent 2,6 temps plein) ou Chardonne qui n'a que 2'941 habitants et salarie une bibliothécaire à 70%, Bussigny un équivalent 120% etc...

*****Exemple 4 - Prix d'encouragement artistique à Morges**

La Ville de Morges remet chaque année, depuis 2017, un Prix d'encouragement artistique. Cette récompense a pour vocation de soutenir l'émergence de talents artistiques et d'activités culturelles et de promouvoir la création artistique.

Par ailleurs, la ville de Morges met en ligne le détail de sa politique culturelle ainsi qu'un règlement sur l'attribution de subventions pour les entités ou artistes domiciliés à Morges, avec les échéances et les conditions, en toute transparence. Chaque entités ou artistes peut donc y participer de manière juste et équitable.

Pourquoi dans notre commune de plus de 10'000 habitants n'avons-nous pas d'appels à candidature pour soutenir la culture ?

De prix d'encouragement à la création pour les jeunes ?

Serait-il possible de publier la politique culturelle comme le fait la ville de Morges, ainsi que le règlements d'attributions des soutiens, afin que cela soit juste, transparent et équitable pour tous ?

Réponse de la Municipalité :

La présente réponse au postulat Hassenstein entend préciser le contexte communal, faire état des réalisations 2020 et tirer les perspectives d'avenir en termes de développement d'une politique culturelle communale.

2020 en bref

En 2020 la Commune de Lutry a travaillé sur quatre axes :

- Soutien aux acteurs culturels locaux et régionaux,
- Soutien aux artistes locaux,
- Offre artistique pour la jeunesse,
- Service à la population,

Entre autre ;

- huit sociétés locales ont été soutenues offrant, malgré la pandémie, 64 événements à près de 9'000 personnes,
- 1'150 élèves ont bénéficié d'une initiation à l'art au travers d'une offre de huit événements représentatifs des différentes disciplines artistiques (cinéma, théâtre, cirque, arts plastique, écriture, etc.)
- 166 enfants ont bénéficié d'une subvention à la pratique instrumentale,
- 9 institutions régionales proposant une offre appréciée de la population communale ont bénéficié d'un financement.
- 2 créations de spectacles ont été appuyées.

Le détail est précisé en annexe de ce document.

Additionnellement, la Municipalité a précisé les conditions d'octroi de subventions au travers, notamment de l'élaboration d'un questionnaire de demande de subventions.

Enjeux culturels : l'importance de la cohésion sociale

« La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances¹. »

La culture dépasse la notion de l'offre artistique proposée à la population. En constante évolution, elle définit ce que nous sommes ensemble, héritiers de notre patrimoine, de nos histoires et comment, riches de cela nous organisons notre vie privée et notre vie en collectivité.

Savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va, dit le dicton. Si l'action de conservation et de valorisation du patrimoine mobilier et immatériel permet le nécessaire travail de mémoire, la capacité de se projeter s'appuie sur les faits de questionner nos fonctionnements et de pouvoir débattre ensemble d'un projet sociétal idéal.

Il faut pour cela pouvoir se décentrer et surtout bénéficier d'espaces de rencontres, de débats formels et informels conviviaux où les citoyens peuvent échanger et co-créer.

¹ Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles. Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet - 6 août 1982.

Dans le message culture 2016-2020, le Conseil Fédéral place ainsi la **cohésion sociale** comme l'un des trois axes d'action pour la **politique culturelle** de la Confédération².

Le concept de cohésion sociale est aujourd'hui utilisé au sens large sans connotations pour signifier l'intensité du lien social, c'est-à-dire, à quel point les membres d'un groupement sont connectés entre eux.

Le bénévolat comme moteur de cohésion sociale

À Lutry, les sociétés locales, soutenues par la commune, jouent un rôle clé en termes de cohésion sociale non seulement par le nombre significatif d'événements rassembleurs et conviviaux qu'elles organisent, mais encore parce que ces événements sont portés par de nombreux bénévoles majoritairement lutriens.

Par cela, le processus de création de l'offre est lui-même participatif et permet, dans l'engagement de chacun pour la collectivité, la rencontre et la collaboration entre des habitants aux profils différents. Il s'agit là d'un mécanisme permanent de **co-construction d'une identité culturelle commune**.

Le fait qu'une professionnalisation de l'organisation des événements proposés sur le territoire communal permettrait vraisemblablement une amélioration de leur efficacité économique n'est pas contesté ici.

La Municipalité lui préfère un mode de gestion basée sur le bénévolat jugeant que l'opportunité d'associer les habitants à l'organisation événementielle au travers du tissu associatif active leur engagement citoyen, les rend acteurs du « bien vivre ensemble » et nourrit la démocratie.

Le soutien à l'art

L'importance de créer des événements conviviaux de manière participative est un principe acquis et tous s'inscrivent dans le champ culturel.

Ils ne peuvent par contre pas tous prétendre donner accès à l'Art. Seuls ceux qui réunissent le public autour du propos artistique le peuvent (autrement dit, lorsque la motivation première du public est celle de voir le travail de l'artiste et non de profiter d'un moment de convivialité agrémenté d'une prestation musicale « d'ambiance », par exemple).

Pour paraphraser Jean-Paul Sartre, l'Art est essentiel à la santé de la société. Son rôle est de proposer au spectateur un portrait de sa société, de sa réalité, afin que celui-ci puisse développer une conscience de sa propre condition et des multiples réalités de son environnement. L'artiste n'a pas à proposer de réponse, parce qu'alors son travail deviendrait propagande. Son rôle est plutôt de poser des questions.

Les artistes questionnent nos fonctionnements, nous permettant de nous observer « nous-mêmes » de l'extérieur, comme par le jeu d'un miroir. De de tout temps, les contributions artistiques, ont été significatives, leurs apports précurseurs. En ce sens, et outre le plaisir qu'a le public de pouvoir profiter de leurs prestations, les artistes alimentent sans cesse le débat de l'identité culturelle.

En sus du « convivial », du « rassembleur », la responsabilité d'une commune est de mettre en place les modalités permettant un accès de sa population à l'Art. La situation géographique de Lutry, voisine des villes de Lausanne, Pully. Proche de Bourg-en-Lavaux, Vevey Montreux, la

² Lors de sa séance du 26 février 2020, le Conseil fédéral a adopté le Message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2021 à 2024. Le 25 septembre 2020, le message a été approuvé par le Parlement. Dans le message culture 2016-2020, le Conseil fédéral a pour la première fois défini trois principaux axes d'action pour la politique culturelle de la Confédération : la « participation culturelle », la « cohésion sociale » et la « création et l'innovation ».

place au « centre » d'un foisonnement d'offres artistiques de nature à combler toutes les attentes.

Cet état de fait est à considérer au sens où il est important d'éviter des redondances avec l'offre régionale tout en conservant une proposition attractive et de qualité sur le territoire communal.

L'enjeu pour Lutry, en matière d'Art, est de trouver sa zone de pertinence dans l'échiquier régional en développant une approche originale.

Réponse au postulat

La Municipalité ne juge pas utile l'engagement d'un consultant externe.

L'optimisation de la dépense culturelle est moins un enjeu que celui de maintenir un haut taux d'investissement bénévole sur le territoire communal.

Le travail de précisions des critères d'octroi des subventions culturelles suit son cours.

Le pourcentage du budget communal alloué à la culture est une décision politique. La nouvelle législature sera en charge de le fixer.

Pour terminer, l'élaboration d'un programme de législature découlera, de fait, sur l'énoncé des principes d'une politique culturelle communale 2021-2025. Cette dernière sera idéalement en phase avec les tendances actuelles et s'inspirera pour partie du canton, tout en gardant la part belle à la spécificité locale.

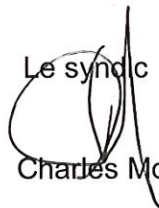
Les grandes missions de la dite politique pourraient être :

- la conservation et la valorisation du patrimoine mobilier et immatériel,
- le soutien à la création artistique professionnelle et à sa diffusion,
- la sensibilisation et la médiation culturelle,
- la coopération et la coordination entre les différents acteurs concernés

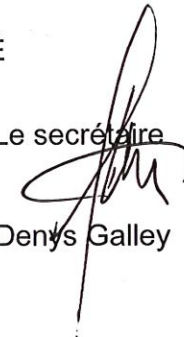
Conclusions :

La Municipalité considère avoir répondu à la motion de la Conseillère Emilie Hassenstein.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ


Le syndic
Charles Monod




Le secrétaire
Denys Galley

Adopté en séance de Municipalité le 12 avril 2021

Municipale déléguée : Claire Glauser

ANNEXES

Affaires culturelles : réalisations 2020 (extrait du Rapport de Gestion 2020).

Directement pilotée par la Municipalité, la contribution communale à la culture se fait autour de quatre axes :

- Soutien aux acteurs culturels locaux et régionaux
- Soutien aux artistes locaux
- Offre artistique pour la jeunesse
- Service à la population

REALISATIONS 2020

Soutien aux acteurs culturels

La commune soutient les acteurs culturels intercommunaux, régionaux et locaux.

Niveau intercommunal

Le commun participe financièrement à deux fonds spécifiques, soit :

- Le Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles lausannoises destiné à appuyer :
 - Le Béjart Ballet Lausanne
 - Le Théâtre de Vidy-Lausanne
 - L'Orchestre de chambre de Lausanne
 - L'Opéra de Lausanne
- Le Fonds d'Enseignement de la Musique (FEM) à hauteur d'une contribution de CHF 9.50 par habitant fixé par la LOI 444.01 sur les écoles de musique. La commune de Lutry assure la mise à disposition de locaux aux écoles de musiques reconnues (CLEM) et accorde des aides individuelles aux élèves conformément à l'article 32 de la présente loi.

L'objectif général du dispositif FEM vise à :

- Permettre aux élèves d'avoir accès à un enseignement musical de base de qualité dans des écoles reconnues à cette fin, en complément des cours de musique donnés à l'école ;
- Permettre aux élèves susceptibles de poursuivre leurs études au niveau professionnel, d'avoir accès à un enseignement musical adapté (ci-après : enseignement musical particulier), dans des écoles de musique reconnues à cette fin ;
- Organiser le financement de l'enseignement de la musique destiné aux élèves, dans des écoles de musique reconnues ;
- Favoriser sur le plan financier l'accès des élèves à un enseignement de la musique dans des écoles de musique reconnues ;
- Favoriser une participation active de la population à la vie et à la culture musicale.

Niveau régional

D'une manière plus large, la Municipalité apporte son soutien à des manifestations incontournables de la région, du district Lavaux-Oron et au-delà, là où l'offre culturelle n'existe pas localement.

Les institutions suivantes ont été soutenues en 2020 :

- City Club, Pully
- Festival Offenbach, Saint Saphorin
- Festival du film de Savigny
- Théâtre Barnabé
- Ligue d'impro Lausanne
- Festival Cinéma Jeune Public, Lausanne, Pully

- Cully Jazz
- Lavaux classic, Pully
- Octogone, Pully

Niveau communal

Les associations suivantes ont été soutenues en 2020 :

- Festi'lu
- Tout près de chez moi
- Concerts au Temple
- La Folle Semaine
- Concerts Bach
- Jazz au Singe Vert
- Esprit Frappeur
- Revue du FC Lutry

En sus d'un soutien financier les acteurs culturels communaux bénéficient de la gratuité des salles, notamment celle du Collège de la Croix et celle du Collège du Grand-Pont, lors de leurs événements.

La commune met encore à disposition des sociétés locales la Villa Mégroz.

En 2020 la commune a soutenu financièrement la création de deux spectacles soit celui de la Revue du FC Lutry et *L'Odyssée d'Alice* de la Compagnie Alsand.

En termes de service, la commune :

- Met à disposition du groupe de musique lutrien The Funky Deers un local de répétition aux Pâles au tarif symbolique de CHF 150/mois;
- Accorde la gratuité de location de la salle du Grand-Pont pour toutes les répétitions de la Revue du FC Lutry et les représentations ;
- Propose un espace d'exposition pour des peintres à des tarifs attractifs, à la Villa Mégroz.

Offre artistique pour la jeunesse

Au travers d'une aide au Cercle Lémanique de Musique (CLEM) et d'une subvention aux parents des élèves, la commune a facilité l'accès à l'apprentissage de la musique pour 166 enfants en 2020.

Au travers du subventionnement d'activités scolaires hors cadre, la commune a permis à 1151 élèves de s'initier à l'art.